# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 MAI 1871. 44me Année—Vol. XLIV.



DUFOUR & LINET,
PROPRIÉTAIRES-SUCRIERS.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN 24 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par O. de Périct, à la Bourse d'Escots consignée : Royale et Conti—sans réserve ni limite—des propriétés de valeur antérieures et non antérieures, situées dans le 1er, le 2e, le 3e et le 6e Districts.

Par S. Guinault, rue Bartholomy, à l'écurie de Henry Pratt—la voiture de Dr. Sargent.

Par Hoffman, Marks & Co., à 10 1/2 heures, à la Salle-de-Vente 32 rue des Magasins—meubles, fortepiano, automatons de cuivre, tapis, etc.

Par D. E. Murphy, au No d'ordre des Magistrats—Levalé marchandises diverses.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan—Cargaison de chaussures.

Par R. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 37 rue Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, saindoux, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Bourse, 1er étage, rue St. Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue Chartres—Rafraîchissants frais de saison, fin vin de Bordeaux, sacs de voyage, chapeaux de paille, etc.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encans, aux Nos 42 et 44 de la rue de la Douane—Marchandises sèches, chaises et rubans.

☞ Faites imprimer vos Factures, Circulaires, etc., au "Pelican Printing Office", entrepôt rue des Canal et Perdido.

☞ CANDIES PURES et sans MELANGE—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, successeurs d'Ernest Turpin, 82 rue Bienville-Lafonde.


## La Prise de Paris.

Avant peu, l'ordre sera définitivement établi dans Paris, les services publics seront réorganisés, le véritable garde nationale parisienne sera redevenue la garde-civique de la cité, les citoyens arrêtés ou alliés seront rentrés dans leurs domiciles, et ceux des malheureux qui auront échappé à la mort, seront traqués dans leurs repaires et auront à répondre de leurs méfaits devant la France ouverte d'indignation.

Une des premières mesures qu'adoptera alors l'Assemblée sera, sans doute, d'ouvrir une enquête sur les causes de cette insurrection qui a failli compromettre le salut de la France. Ces causes sont de deux natures : il y a d'abord, l'influence étrangère qui a contribué si puissamment au mouvement organisé par les révolutionnaires de l'Internationale et du parti socialiste, mais il n'importe pas moins de faire la lumière sur le rôle suspect qu'ont joué les diverses autorités dans les événements qui ont précédé le 18 mars.

Depuis M. Jules Favre qui, sous l'Empire, demandait avec tant d'ardeur qu'on armât les hommes de Belleville, qui, une fois au pouvoir, les a armés malgré l'avis du général Trochu, et qui, après avoir été, lui-même l'objet de leurs attaques et de leurs violences, sans avoir jamais en sévir contre ces alliés de la France, a eu l'imbécillité d'insister auprès de Bismarck pour qu'il acquiesçât à ce qui, en réalité, n'a pas été compris les faux patriotes qui ont formé l'armée de la Commune, gardait ses armes; depuis M. Picard qui, étant ministre de l'Intérieur, a endormi M. Thiers dans une sécurité trompeuse, pendant qu'il laissait les démagogues s'emparer successivement de toutes les parcs d'artillerie de la capitale, jusqu'aux mêmes d'avoir désarmé et jusqu'aux chefs de bataillon de la garde nationale nommés par le gouvernement du 4 septembre, il y a là toute une série de fonctionnaires et d'officiers sur lesquels pèse une lourde part de responsabilité.

Les maires de Paris qui, sous prétexte de conciliation, jouissaient leur appui moral à la Commune, en posant des conditions à l'Assemblée, les commandants de la garde nationale qui, après avoir présenté leur ultimatum au général de Palikaïn, refusaient de soutenir le gouvernement, ont été les complices de l'insurrection, car leur attitude a jeté dans l'armée de la Commune cinquante mille gardes nationaux indécis et trompés par les mensonges des meneurs.

Nous ne demandons certes pas qu'on poursuive criminellement tous ces hommes, mais nous voulons qu'on fasse leur procès moral et qu'on les écarte des fonctions dont ils se sont montrés indignes.

Leur crime à nos yeux est d'avoir provoqué un nouvel et horrible crime dans un intérêt de parti. Ils ont voulu se servir de l'esprit révolutionnaire d'une partie de la population parisienne pour peser sur les décisions de l'Assemblée, et ils ont déchaîné une tempête qu'ils ont été, ensuite, impuissants à réprimer.

MM. Favre, Picard et Simon sont devenus bonnes les plus impopulaires de toute la France : ils ne représentent plus une fraction de l'opinion publique ; ils représentent que la honte de la capitulation de Paris. M. Thiers commettrait une faute grave en les conservant dans son ministère. Il commettrait une autre faute non moins grave en se recomposant pas l'administration municipale de Paris avec des démons n'ayant aucune attache directe ou indirecte avec l'insurrection.

Avant que l'Assemblée s'occupe de la reconstitution d'un gouvernement permanent, il faut donner le temps aux esprits de se remettre du choc terrible qu'ils viennent d'éprouver, aux passions politiques de se calmer, à la réaction qui suivra inévitablement la prise de Paris de se dissiper.

Il nous paraît désirable que M. Thiers reste au pouvoir encore quelques mois, mais c'est à la condition qu'il n'y restera pas comme chef de parti, et qu'il se bornera au rôle de pacificateur que lui imposent les circonstances. Pour cela, il est nécessaire qu'il soit entouré d'hommes impartiaux, dégagés de tout esprit de parti et disposés à faire respecter la volonté de la France quelle qu'elle soit.

Nous ignorons quel sera le gouvernement qui recevra la haute mission de relever la France de ses ruines et de la mettre en état de reprendre le rang auquel elle a droit en Europe, mais, si ce gouvernement est le résultat de la libre expression de la volonté nationale, nous n'hésitons pas à dire que les circonstances imposent à tous les partis le devoir d'abdiquer leurs prétentions et de se rallier au même mouvement afin d'assurer le triomphe de la cause commune.

Le cœur nous manque pour exprimer toute l'horreur que nous inspirent les actes de sauvagerie dont Paris vient d'être le théâtre. Paris n'est pas réduit en cendres comme le voulait M. Clusaret, mais la plupart de ses monuments et une partie des richesses artistiques qu'il y trouvaient renfermés sont devenus la proie des flammes allumées par les bandits qui avaient soumis Paris au régime de la terreur depuis deux mois. Ayant délivré par l'assassinat et continué par le vol et le pillage, ces fauteurs de guerre civile terminent leur carrière d'indignité par l'incendie. La chute de la Colonne Vendôme, la démolition de la maison de M. Thiers, le sac des églises, des chancelleries et des maisons particulières indiquent ce dont étaient capables les misérables salariés par l'étranger pour ruiner la France et détruire Paris. Ils viennent de mettre le comble à leurs infamies en appliquant la torche à toutes les chefs-d'œuvre d'architecture qui attestaient le progrès des arts et de la civilisation dûs au génie de la France. Si jamais hommes ont mérité d'être voués à l'exécration du genre humain, ce sont ceux-là. Ceux qui échapperont au juste châtiment qu'ils ont mérité, ne trouveront partout sur la terre que le mépris et l'horreur, et la mémoire de ceux qui ont péri dans la lutte restera à jamais infâme!

## Hyènes et Insurgés.

### Proclamation des restes mortels d'Auber.

Nous trouvons dans les journaux de l'Ouest la dépêche suivante. Le fait atroce qu'elle relate n'a pas besoin de commentaires :

Paris, 22 mai — L'Eglise de la Trinité vient de voir s'accomplir un des actes les plus odieux que la triste histoire de l'insurrection parisienne ait à enregistrer.

Un certain nombre de gardes nationaux ont pénétré de vive force dans les caveaux de l'Église, où avaient été déposés les restes mortels de plusieurs personnes récemment décédées, entr'autres, ceux d'Auber, le grand compositeur musical. Ces misérables ont brisé les cercueils, et jeté les cadavres pêle-mêle dans une fosse. La violence avec laquelle les cadavres ont été arrachés de leurs bières et lancés dans la fosse par ces misérables n'eu pour effet de les dégourir entièrement et de briser les membres du cercueil de l'Auber : ont été chargés à l'horrible profanation ; ils ont été jetés dans le charnier, où au milieu de feuilles de débris humains il sera impossible de les reconnaître.

## La Représentation

### Au Bénéfice de l'Association des Artistes Dramatiques de France.

La correspondance suivante indique que la représentation donnée le jeudi 18 mai, à l'Opéra, a eu d'excellents résultats.

Nlle-Orléans, 24 mai 1871.

A M. F. Linet, vice-président du Bureau de la souscription au fonds patriotique français.

Mon cher monsieur,

Conformément au désir exprimé par M. Dumoutet, délégué de l'Association des artistes dramatiques de France, j'ai l'honneur de vous transmettre la somme de $1,881 10, produit net de la représentation organisée par M. Dumoutet et donnée le lundi, 18 mai, à l'Opéra de la Nouvelle-Orléans, par M. Calabrini et les artistes de ce théâtre, avec le concours de madame Ursule Cauthen, au profit de la caisse de secours de l'Association parisienne.

Je vous prie de vouloir bien faire parvenir ce montant à M. le baron Taylor, président de l'Association.

La recette brute a donné $1,992 55 et les frais suivant le compte ci-joint se sont élevés à $111 45, laissant un produit net de $1,881 10.

Ce résultat qui est magnifique en égard à l'époque avancée de la saison, est du à l'empressement de la Nouvelle-Orléans à venir en aide à l'insurrection de la France et à l'empressement de la population à répondre à l'appel qui lui avait été adressé, mais aussi aux circonstances suivantes :

La direction de l'Opéra a donné la salle gratuitement, messieurs les employés du contrôle ont donné leurs services sans rétribution, la Compagnie du gaz a fait une réduction de 50 pour cent sur son compte, la presse de la Nouvelle-Orléans a accordé gratuitement le concours de sa publicité et M. L. Marchand, propriétaire de l'Abeille, a imprimé gratuitement les programmes et billets commandés par le Comité.

Grâce à tous ces actes de libéralité, la représentation a été plus fructueuse qu'il n'était permis de l'espérer et l'œuvre du Comité étant trouvée grandement facilitée par le bon vouloir de tous.

Recevez, etc.,

D. A. Chaffraix,
Président du Comité spécial.

*Compte de la représentation :*

| | | |
|---|---|---|
| Recette brute. | | $1,992 55 |
| Dépenses. | | |
| Plaquets pour affiches, | $10 50 | |
| Wood & Kelly do | 21 00 | |
| N. Lewis, afficheur. | 15 00 | |
| Machinistes. | 30 00 | |
| A. Neo, bougies etc.. | 12 25 | |
| Compagnie du gaz. | 22 70 | 111 45 |
| Recette nette. | | $1881 10 |

Nouvelle-Orléans, 24 mai 1871.

A. M. D. A. Chaffraix,
Président du comité spécial, &c

Mon cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la somme de $1881 10, montant du produit net de la représentation donnée à l'Opéra le lundi, 18 mai courant, au bénéfice de l'Association des Artistes dramatiques de France. Suivant le désir que vous m'exprimez, je vais faire parvenir cette somme à monsieur le Baron Taylor, président de la dite Association. Tous ceux qui ont participé à cette bonne œuvre, y auront été récompensés en pensant que la somme envoyée servira à soulager de nombreux artistes dans le dénuement et dont plusieurs ont pu, dans d'autres temps, contribuer aux plaisirs du public orléanais.

Veuillez agréer, mon cher monsieur, l'assurance de mes sentiments bien cordiaux.

Félix Limet,
Vice-président du Bureau de la souscription au fonds patriotique français.

☞ Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de M. Ernest Wiltz, autrefois de cette ville, mais résidant aujourd'hui en Virginie, et membre de la presse de cet Etat. M. Wiltz vient ici dans l'intérêt du grand établissement connu sous le nom de White Sulphur Springs, comté de Greenbrier. Il est au City Hotel, où il s'estimera heureux de recevoir les personnes qui ont l'intention de faire une visite aux Eaux-Blanches, et donnera à cet égard tous les renseignements qu'on pourra désirer.

Hôtel de la Grand'Ile.—M. B. Margot, propriétaire de ce bel établissement, annonce qu'il sera ouvert le 4 juin, pour toute la saison des bains. L'hôtel de la Grand'Ile offre tout ce que les baigneurs peuvent désirer, embarcations pour les parties de pêche et pêche pour promenades ou excursions de plaisir. Il est en outre pourvu de tout ce que le pays a de plus recherché et la table y est excellente, bien que les prix aient été réduits. Voir l'annonce.

Pour la Grand' Ile. — La saison des bains est arrivée et nous croyons rendre service aux visiteurs de l'Hôtel de la Grand' Ile, tenu par B. Margot, en les prévenant que la ligne Nicolas partira deux fois la semaine pour se rendre à ce point, et que ce steamer, commandé par le capitaine Gus. Richards, ayant pour comptable M. W. Culbertson, mérite toute confiance. Il commencera ses voyages samedi, 3 juin. Le prix du passage n'est que de $2 50.

Vins et Cognac.—La maison Cazaux et Vergnole annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'elle a reçu, par les derniers arrivages, une grande quantité de vins des meilleures marques et du cognac d'une qualité tout à fait supérieure. Elle attend incessamment d'autres envois de vins, ainsi qu'une centaine de caisses d'absinthe. M. Vergnole, rue de la Levée 73, a à vendre aussi une machine à vapeur pour la fabrication du vermicelle et macaroni.

Pour les Attaques.—Le Charolais partira pour les Attaques aujourd'hui, 25 mai, à 5 heures du soir. Ce bateau, commandé par le capitaine Fargay, assisté de M. D. E. Grove, est un de ceux que nous pouvons le mieux recommander à l'attention des propriétaires de expéditions. Il prendra du fret pour le Rivière Atchafalaya, jusqu'à Morgan'sville. Pour tous autres renseignements, s'adresser à bord, ou à G. D. Hyde, rue Tchoupitoulas 17.

☞ Le char au gaz amusant que conduisera à faire ses courses pendant toute cette semaine et sera tous les jours à la station de Clay, rue du Canal, à 9 heures et demie du matin et à 5 heures et demie du soir.

Les livres de souscription au capital social de la Compagnie sont ouverts au bureau de G. L. Langhland, rue de la Commune. No 125.

☞ Nettoyage de Panama sans acide—Chapeaux à moitié prix—Au Robt. E. Lee, encaisseur St Louis et Royale.

## Proclamation aux Parisiens.

CIRCULAIRE DE VERSAILLES.

*Le chef du pouvoir exécutif fait toutes les autorités civiles et militaires :*

"Versailles, 7 mai.

"Le gouvernement a fait publier, aujourd'hui, dans Paris, la proclamation suivante :

" *Le gouvernement de la République française aux Parisiens :*

"La France, librement consultée par le suffrage universel, a dit un vote retentissant qui est le seul légal, le seul qui puisse commander l'obéissance. Le suffrage universel n'est pas en vile aux.

"Ce gouvernement vous a donné les moyens, droits que, depuis quelques jours, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, et à moins de nouvelle au prétexte de légalité, vous ne pouvez demander plus de droits que n'en ont toutes les autres villes de territoire.

En présence de ce gouvernement, la Commune, c'est-à-dire la minorité qui vous oppriime et qui ose se couvrir de l'affreux drapeau rouge, a le prétentieux d'imposer à la France son volontaire.

"Par ses nouvelles, vous pouvez juger du régime qu'elle vous destine. Elle viole les propriétés, emprisonne les citoyens pour un texte des otages transitoires qui, sert vos rues et vos places publiques, et n'était le commerce du monde, stagnant le travail dans Paris, le plongeant dans toute la France, arrête la prospérité qui était prête à renaître, ordonne l'évacuation de territoire par les Allemands, et vous expose à une nouvelle attaque de leur part, qu'elle se déclarant prête à combattre sans merci, si nous ne venons pas nous-mêmes à bout de compromettre l'insurrection.

"Nous avons donné toutes les satisfactions qui nous dût ou vient de nous en offrir vos adversaires qui ne cessent de vous tromper, et qui, ne pouvant vous ôter la liberté et la vie, vous ôtent la liberté et la vie tous les intérêts. — Nous avons répété à ces détrompées que nous laisserions la vie sauve à ceux qui déposeraient les armes et qui, ne pouvant vous rendre la mémoire, vous rendraient la raison. Nous avons ajouté que nous laisserions la vie sauve à ceux qui déposeraient les armes et qui, ne pouvant vous rendre la raison, vous rendraient la liberté et la vie.

"Nous avons ajouté que nous laisserions la vie sauve à ceux qui déposeraient les armes et qui, ne pouvant vous rendre la liberté et la vie, vous rendraient la liberté et la vie tous les intérêts. — Nous avons répété à ces détrompées